

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019.

Présents : DUGELAY Valérie, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, LE CALVE Jean-Philippe, BERNARD Anne-Sophie, MAZZOTTI Cédric, FOURRICHON Annick, CHANDIOUX Georges, VERMARE Michelle, VIVION Daniel, DAVAINÉ Alix, HUG Catherine

Absent : BESSON Anthony

Absents excusés : BOUVET Nicole, COLLEN Christian, CUZOL Raphaële, SOSPEDRA Gilles.

Pouvoirs : BOUVET Nicole a donné pouvoir à DIDIER Michel.

COLLEN Christian a donné pouvoir à DUGELAY Valérie.

CUZOL Raphaële a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie.

SOSPEDRA Gilles a donné pouvoir à DAVAINÉ Alix.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : HUG Catherine.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 15 avril 2019.
2. Acquisition de terrain.
3. Tirage des jurés pour le jury criminel 2020.
4. Opposition au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes (CCBPD) au 1 janvier 2020.
5. Vente de l'ancienne caserne des pompiers.
6. Vote des tarifs communaux.
7. Le point sur les travaux.
8. Compte rendu des commissions communales et intercommunales.
9. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) ACQUISITION DE TERRAIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la route de l'Azergues, qui comprenait l'élargissement de la voie avec réalisation de trottoirs, des bandes de terrains ont été acquises par la commune à l'euro symbolique aux propriétaires riverains. Madame le Maire expose au conseil que suite à un changement de propriétaires, il convient de l'autoriser à poursuivre la régularisation de cet achat et de l'autoriser à signer l'acte authentique auprès de Maître Colombel, notaire à Anse avec les nouveaux propriétaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à finaliser ce dossier aux conditions ci-dessus.

3) TIRAGE DES JURES POUR LE JURY CRIMINEL 2020

Comme chaque année, un tirage au sort des jurés d'assises devant former la liste annuelle du jury d'assises doit être effectué sur la base de la liste électorale. Trois personnes ont été tirées au sort. Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie ultérieurement par la commission réunie au siège de chaque cour d'assises dans les conditions prévues par le code de procédure pénale.

4) OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCBPD) AU 01 JANVIER 2020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de ces deux compétences. Les communes, membres de communauté de communes, peuvent s'opposer au transfert assainissement et eau potable si avant le 1^{er} juillet 2019, 25% des communes membres de la communauté représentant 20 % de la population totale s'y opposent. Si une telle minorité de blocage est réunie, le transfert obligatoire sera reporté au plus tard au 1^{er} janvier 2026. La communauté de communes n'a pas actuellement la compétence technique pour intégrer l'assainissement. Un travail préparatoire est nécessaire.

Madame le Maire indique que la commune de Lucenay a signé en 2017, une délégation de service public pour 10 ans. Un schéma directeur va être réalisé afin d'améliorer la connaissance de notre réseau et des travaux à effectuer. Par conséquent, Madame le Maire propose de ne pas transférer la compétence assainissement à la communauté de communes.

Quant à l'eau potable, Madame le Maire rappelle qu'elle recouvre deux domaines de compétence. La production relève de la compétence du syndicat mixte d'eau potable Saône - Turdine (SMEP-Saône-Turdine), compétent aux termes de ses statuts pour « assurer ou améliorer l'alimentation en eau potable des collectivités membres » et « construire et gérer les ouvrages généraux ressortissant à sa maîtrise d'ouvrage et éventuellement, et sur demande de celles-ci, à la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes »,

La distribution relève de la compétence du syndicat intercommunal des eaux Anse et Région (SIEAR). La gestion du service public de l'eau potable étant actuellement assurée dans des conditions tout à fait satisfaisantes, il n'apparaît pas opportun d'opérer dès le 1^{er} janvier 2020 un transfert de cette compétence à la communauté de communes. Par conséquent, Madame le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert, qui interviendrait au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve toutes ces propositions, s'oppose au transfert de la compétence eau et assainissement.

5) VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 novembre 2018 par laquelle elle était autorisée à signer un compromis de vente pour l'aménagement de trois logements et d'un local professionnel dans l'ancienne caserne de pompiers. Madame le Maire informe l'Assemblée qu'afin de rendre plus opérationnel le local professionnel, un bâtiment d'environ 30 M2 sera rajouté à l'est de l'ancienne caserne. La vente porte sur une surface de 415 M2 pour un prix de 130 000 euros. Par conséquent, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la vente définitive aux conditions ci-dessus. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par deux abstentions et 16 voix pour, autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique auprès de Maître Colombel Robert, Notaire à Anse au prix de 130 000 euros pour une surface de 415 M2.

6) VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Valérie Berjot, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires qui a étudié le dossier avec la commission scolaire, rappelle au conseil municipal que l'appel d'offres relatif à la fourniture de repas pour la restauration scolaire va être lancé et qu'en attendant son résultat, il est préférable de maintenir le tarif actuel. Quant aux tarifs relevant du péri-scolaire, il est proposé de les augmenter du coût de la vie soit 1,8%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve toutes ces propositions et fixe les tarifs suivants :

Prestations	Catégories	Tarifs € TTC 2019/2020
Restauration scolaire	Elèves lucenois	4,70
	Elèves extérieurs	4,85
	Elèves allergiques lucenois (50%)	2,40
	Elèves allergiques extérieurs (50%)	2,50
	Prof. des écoles	7,10
Garderie périscolaire lundi mardi jeudi 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 vendredi 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00	Lucenois QF1	1.53 / heure
	Lucenois QF2	1.75 / heure
	Lucenois QF3	1.95 / heure
	Extérieurs QF1	1.64/ heure
	Extérieurs QF2	1.85 / heure
	Extérieurs QF3	2.05/ heure
Etudes surveillées lundi jeudi 16h30 à 18h	Lucenois QF1	1.53/ jour
	Lucenois QF2	1.75 / jour
	Lucenois QF3	1.95 / jour
	Extérieurs QF1	1.64 / jour
	Extérieurs QF2	1.85 / jour
	Extérieurs QF3	2.05/jour
Animations du temps méridien	Lucenois et extérieurs QF1	0.03/ jour
	Lucenois et extérieurs QF2	0.04/ jour
	Lucenois et extérieurs QF3	0.05/ jour

Valeurs des (QF) quotients familiaux CAF

QF1 = -500

QF2 = 500 à 800

QF3 = 800 et plus

7) LE POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie, indique que le nouveau camion benne destiné aux services techniques sera livré la seconde quinzaine de juillet.

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments, indique que rien de nouveau n'est à signaler au niveau des travaux de bâtiments.

8) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Salle polyvalente

Madame Vermare Michèle indique que le lancement de l'appel d'offres a été effectué sur la plateforme du profil acheteur de la commune et publiée dans les journaux. Le dossier est désormais dématérialisé comme l'exige la nouvelle réglementation relative à la commande publique.

Urbanisme

Madame Vermare Michèle fait le point sur plusieurs dossiers en cours :

- Le chantier de la résidence séniors suit son cours.
- Le chantier du Creux de la Cure se poursuit normalement et sera livrable en juillet.

Animation

Georges Chandioux, adjoint à la vie associative, indique que diverses manifestations communales sont en préparation :

- Spectacle CCAB.
- Bal Rosé Nuit d'été.
- Cinéma en plein air.

Commission communication

Anne-Sophie BERNARD indique que le prochain brève sortira en juin. Les associations sont invitées à communiquer leur programme.

Social

Anne-Sophie BERNARD indique que les logements conventionnés, qui seront livrés prochainement, sont très demandés. Elle précise que la décision d'attribution n'appartient pas exclusivement à la commune.

9) QUESTIONS DIVERSES.

Question à propos des logements sociaux

Alix DAVAINÉ demande comment est géré l'accès aux logements sociaux au niveau de la commune. Michèle VERMARE et Anne-Sophie BERNARD indiquent que l'attribution des logements ne dépend pas de la commune. La Mairie aide à la préparation des dossiers qui doivent répondre à des critères de plafonds de ressources, fixés par la loi en fonction des différentes catégories : PLA, PLAI et PLS. D'autre part, Madame le Maire rappelle que certains logements sont réservés par la Préfecture. Toutes ces conditions ont déjà été diffusées dans un brève de mairie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.
Le prochain conseil municipal aura lieu la seconde quinzaine de juin.*